

1818. Index to the Journals,

Index des Journaux, 1818.

BILLS sent up by the Assembly.

" An Act to grant a Pension during life to Henry Harwood, disabled from gaining his livelihood by reason of infirmities contracted while serving in the Embodied Militia, during the late war with the United-States of America." Received by Message—read a first time—ordered that the same be read a second time on the next sitting day, 114. Said order discharged, 117. No further proceedings were had on this Bill.

" An Act to establish a House of Industry in the City of Montreal." Received by Message—read a first time, 119. Read a second time and committed, 122. House in committee—report without amendment, 125. Read a third time, passed and notice thereof sent to the Assembly, 127. Royal assent, 150.

" An Act for making and maintaining a navigable canal from, at or near the town of St. John upon the river Sorel or Richelieu, through the Barony of Longueuil and Seignior of Chambly, to terminate at the Basin of Chambly." Received by Message—read a first time, 119. Read a second time—The Governor in Chief's assent that the House may proceed thereon as they think proper—committed, 122. House in Committee, 126. Report with one amendment, 127. The amendment reported, agreed to, and ordered to be engrossed, 128. Read the third time, passed and sent to the Assembly for their concurrence, *Ibid.* Returned agreed to, 131. Royal assent, 151.

" An Act to grant a Pension during life to Marie Magdeleine Le Tefu, widow of Pierre Rottot, for the causes therein-mentioned." Received by Message, 120. No proceedings were had on this Bill.

" An Act to appropriate a certain sum of money therein-mentioned for making repairs to the Court House of Montreal." Received by Message and read a first time, 125. Read a second time and committed, 127. House in Committee. Report without amendment, 130. Read the third time, passed and notice thereof sent to the Assembly, 132. Royal assent, 150.

" An Act to provide more effectually for the security of the Cities of Quebec and Montreal, by establishing a Watch and Night Lights in the said Cities and for other purposes." Received by Message—read a first time, 125. Read a second time and committed, 127. House in Committee—report without amendment, 130. Read the third time, passed and notice thereof sent to the Assembly, 132. Royal assent, 150.

" An Act to amend an Act passed in the fifty-seventh year of His Majesty's reign, intituled, " An Act to provide temporary Houses of Correction in the several Districts of this Province, and for other purposes." Received by Message—read a first time, 125. Read a second time and committed, 129. House in Committee—report without amendment, 130. Read the third time, passed and notice thereof sent to the Assembly, 132. Royal assent, 150.

" An Act to facilitate the trials of controverted Elections or returns of Members to serve in the House of Assembly." Received by Message—read a first time 126. Read a second time and committed, 129. House in Committee—report without amendment, 130. Read the third time, 132. passed and notice thereof sent to the Assembly, 133. Royal Assent, 150.

" An Act for the encouragement of Agriculture in this Province." Received by Message—read a first time, 131. Read a second time—Moved to commit the Bill—Motion in amendment that the same be referred to a Special Committee. It is rejected and the main motion agreed to, 133. House in Committee. Report-

BILLS envoyés par l'Assemblée.

Le Gouverneur permet que la Chambre procède sur ce Bill de telle manière qu'elle le jugera à propos. Motion de mettre le Bill en Comité. Elle est objectée et après des débats elle est passée, 102. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens, 105. Lu une troisième fois. Passé et avis en est envoyé à l'Assemblée, 108. Sanction Royale, 150.

" Acte pour l'établissement d'une Banque dans la Cité de Montréal, dans la Province du Bas Canada " Reçu par Message. Lu une première fois, 103. Lu une deuxième fois et référé à un Comité Spécial, 105. Rapport avec des amendemens, 122. Ils sont reçus. Le Bill et le Rapport doivent être mis en Comité de toute la Chambre, 126. La Chambre en Comité. Rapport avec des amendemens, 129. Les amendemens rapportés et approuvés par la Chambre, 133. Ordre de les grossier, 135. Le Bill lu une troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence aux amendemens, 137. Elle y concourt et renvoie le Bill, 138. Il est réservé pour la Signification du plaisir de Sa Majesté, 151.

" Acte pour étendre les provisions d'un Acte y mentionné, et pour accorder une certaine somme d'argent pour pourvoir plus efficacement au soulagement des Infirmes et personnes dérangées dans leur esprit, et pour le soutien des Enfants trouvés." Reçu par Message. Lu une première fois, 103. Lu une deuxième fois. Le Gouverneur en Chef permet que la Chambre procède sur ce Bill, de telle manière qu'elle le jugera à propos. Il doit être mis en Comité de toute la Chambre, 105. Rapport sans amendemens, 109. Lu une troisième fois, passé et avis en est envoyé à l'Assemblée, 110. Sanction Royale, 150.

" Acte pour ratifier et confirmer les articles de l'accord provisionnel conclu entre les Commissaires respectifs de cette Province et du Haut-Canada à Montréal, le trente-unième jour de May, mil huit-cent dix sept, relativement aux droits, et pour les mettre à exécution." Reçu par Message. Lu une première fois 111. Lu une deuxième fois, et mis en Comité de toute la Chambre, 112. Rapport sans amendemens, 115. Lu une troisième fois. Passé et avis en est envoyé à l'Assemblée, 117. Sanction Royale, 150.

" Acte pour accorder une pension viagère à Henry Harwood incapable de pourvoir à sa subsistance à cause des Infirmités qu'il a contractées lorsqu'il servoit dans la Milice Incorporée durant la dernière Guerre avec les Etats-Unis d'Amérique." Reçu par Message. Lu une première fois. Ordre pour sa seconde lecture à la séance prochaine, 114. Cet ordre déchargé. Aucun procédé ultérieur n'a eu lieu sur ce Bill,

" Acte pour établir une Maison d'Industrie dans la Cité de Montréal." Reçu par Message. Lu une première fois, 119. Lu une deuxième fois, ordre de le mettre en Comité de toute la Chambre, 122. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens, 125. Lu une troisième fois, passé, et Avis en est envoyé à l'Assemblée, 127. Sanction Royale, 150.

" Acte pour faire et entretenir un Canal navigable de, à ou près de la Ville de Saint Jean, sur la Rivière Sorel ou Richelieu, à travers la Baronnie de Longueuil et la Seigneurie de Chambly, et venir terminer au Bassin de Chambly." Reçu par Message. Lu une première fois, 119. Lu une deuxième fois. Le Gouverneur en Chef permet que la Chambre procède sur ce Bill de telle manière qu'elle le jugera à propos. Ordre de le mettre en Comité de toute la